



# Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique



Réf.: SCBD/SEL/OJ/VN/GD/65871

19 décembre 2008

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

### Accès et partage des avantages: procédure d'examen par les pairs des études d'ABS commandées conformément à la décision IX/12, paragraphe 13

Madame / Monsieur:

À sa neuvième réunion, la Conférence des Parties à la Convention a adopté un calendrier pour l'achèvement des négociations du Régime international sur l'accès et le partage des avantages, et pour l'adoption du Régime d'ici sa dixième réunion, en octobre 2010 (décision IX / 12).

En vue d'appuyer le processus de négociation, la Conférence des Parties a prié le Secrétariat (décision IX/12, paragraphe 13) de commander cinq études sur les sujets suivants :

- a) Les développements récents dans les méthodes d'identification des ressources génétiques directement fondées sur les séquences d'ADN;
- b) L'identification de moyens possibles de localiser et de surveiller les ressources génétiques au moyen d'identifiants universels uniques persistants y compris les modalités pratiques, la faisabilité, les coûts et les avantages des différentes options;
- c) Comment un régime international sur l'accès et le partage des avantages pourrait être en harmonie avec d'autres instruments et instances qui régissent l'utilisation des ressources génétiques, telles que le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO, soutenir mutuellement leurs mandats et coexister avec eux;
- d) Elaboration d'une étude comparative des coûts réels et de transactions impliqués dans le processus d'accès à la justice entre juridictions;
- e) Comment assurer la conformité conformément au droit coutumier des peuples autochtones et des communautés locales, à la législation nationale, d'une juridiction à l'autre, et au droit international, y compris les droits de l'homme et le commerce ?

Conformément à la décision susmentionnée, les études ont été commandées et sont menées par des experts dans ces domaines respectifs.

Le Secrétariat va rendre disponible les premières versions de ces études pour leur examen par les Parties, les organisations internationales, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes

<sup>1</sup> Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.

Aux points focaux nationaux de la CDB et de l'ABS, organisations internationales, organisations et intervenants des Communautés autochtones et locales



ONE NATURE • ONE WORLD • OUR FUTURE  
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008



Programme des Nations Unies  
pour l'Environnement

413, rue Saint-Jacques Ouest, Suite 800  
Montréal, QC H2Y 1N9, Canada

Tél : +1 514 288 2220  
Fax : +1 514 288 6588

<http://www.cbd.int>  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int)

concernées, dès qu'elles seront disponibles. Les études peuvent être consultées sur le site Web de la CDB à l'adresse: <https://www.cbd.int/abs/>.

Les études seront révisées à la lumière des commentaires reçus et le texte définitif sera rendu disponible dès que possible, soit avant la septième réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages.

**Les Parties, les gouvernements, les organisations concernées, les organisations et intervenants des Communautés autochtones et locales ainsi que les intervenants intéressés sont tous invités à fournir des commentaires sur les projets d'études au plus tard le 23 janvier 2009. Les commentaires doivent être envoyés à: [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) .**

Je vous remercie de votre collaboration et soutien aux travaux de la Convention et vous prie d'agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaf  
Secrétaire exécutif